



refus de prise en compte d'un sinistre

Par **miralu**, le **02/03/2010** à **13:18**

bonjour,

a la suite d'un vol commis dans le vehicules de mon entreprise, plusieurs effets (materiel utilisé pour la réalisation de chantiers)ont été derobés, cela s'est produit dans la nuit entre le moment ou le salarié a déposé le véhicule deavant le siege social de l'ENT et son retour le lendemain matin.

l'assureur refuse de prendre en charge le materiel volé car il parait que dans les CLAUSES qu'ils sont les seuls a detenir , l'heure du vol ne permet pas indemnisation, de plus le fait que le véhicule ne soit pas stationné dans un garage y fait pour la non indemnisation.

pouvez vous me dire svp s'ils ont le droit de me faire souscrire a un contrat d'assurance avec autant de choses absurdes dont je ne n'ai meme pas connaissance.

cordialement N.S.